

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/01/2022

L'an deux mille vingt deux, le à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie absente non excusé -

Monsieur GUILLEMETTE THIERRY a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 25/01/2021

Date d'affichage : 25/01/2022

Objet : Association des Communes Pastorales de la Région P.A.C.A/ Approbation des statuts/ Adhésion de la Commune- D_2022_01_04.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et donne lectures des statuts de la dite association expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des Communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des Communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes les démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur Le Maire précise que les objectifs de cette Association sont en tous points en concordance avec eux que s'est fixé la Commune de La Roque-en-Provence en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, il propose à l'Assemblée Communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la Commune de La Roque-en-Provence à cette Association.

006-210601078-20220128-D_2022_01_04-DE
Reçu le 11/02/2022
Publié le 17/02/2022

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-A l'UNANIMITE de ses membres ;

*APPROUVE les statuts de L'Association des Communes Pastorales de la Région PACA.

*ACCEPTE le principe de l'adhésion de la Commune de La Roque-en-Provence à L'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;

*DESIGNE Monsieur le Maire comme délégué pour la Commune de la Roque-en-Provence auprès de L'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et Monsieur BARRIERE Joël, Conseiller Municipal comme délégué suppléant ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220128-D_2022_01_04-DE
Reçu le 17/02/2022
Publié le 17/02/2022